



L'an deux mil vingt-cinq, le 15 mai 2025, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 06 mai 2025, s'est réuni à 09h13 à la Salle des Pachottes à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s : BALLELIO Pierre ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel ; CHONE Jean-Philippe ; DUBUISSET Laure (suppléante de Mr HUMBERT Claude) ; GAMET Christian ; GIROMAGNY Véronique ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SAUZE Jean-Luc ; SCOTTI Mattia ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs : ABELLAN Tim donne pouvoir à Jean-Luc SAUZE ;

Excusé(e)s : ATHANAZE Pierre ; CARRAS Lilian ; DEHAN Nathalie ; EDERY Michèle ; GAT Thierry ; GROSPERRIN Anne ; ROSET Patrick ; SUBRA Cécile.

Absents non
excusés :

Délibération N°2025-020	Objet : Adoption du plan de gestion des zones humides
------------------------------------	--

Vu l'arrêté de création du Smaavo n°69-2018-02-13-005,

Vu l'arrêté de modification du Smaavo n°69-2020-01-27-004,

Vu l'arrêté de modification du Smaavo n°69-2023-12-07-00007 du 07 décembre 2023,

Vu l'avis du Bureau Syndical du 25 avril 2025,

Vu le rapport d'étude sur le « plan de gestion des zones humides du bassin versant de l'Ozon », annexé à cette délibération,

Le président propose :

Article 1 : Adoption du plan de gestion des zones humides tel que présenté.

Article 2 : Autorisation de demande de subventions :

Les travaux afférents au plan de gestion des zones humides peuvent être subventionnés par le Département du Rhône, et l'Agence de l'Eau. Il convient de faire les demandes de subventions concernant ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Collège GEMAPI, à la majorité absolue,

Nombre de délégués titulaires	12	Voix pour	7
Nombre de délégués présents (dont suppléants)	7	Voix contre	
Pouvoirs		Abstention	
Absents excusés			
Absents non excusés			

- **ADOpte** le plan de gestion des zones humides
- **AUTORISE** le président à signer tout acte et demande de subventions, afférents au plan de gestion des zones humides
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget GEMAPI.

□

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD
Président

